

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE CALCATOGGIO**

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 19 décembre 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

1/ M. François Jules LUCIANI, époux de Mme Francine PELLEGRINO MISTRAL, demeurant à MARSEILLE (13008) 2 square Croze Magnan, né à MARSEILLE (13000) le 10 octobre 1936 et marié à la Mairie de MARSEILLE le 16 Juin 1956 sous le régime de la communauté d'acquêts. 2/ M. Lucien Henri ANTOLINI, demeurant à CALCATOGGIO (20111) Marine de Pevani, né à PARIS (75010) le 14 mai 1951 et célibataire. 3/ Mme Julie ANTOLINI, épouse de M. Patrick ROGER, demeurant à CROSNE (91560) 1 rue Andreï Sakharov, née à PARIS (75010) le 13 novembre 1947 et mariée à la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 4 février 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts. 4/ Mlle Magali LUCIANI, demeurant à AJACCIO (20090) avenue Maréchal Lyautey Immeuble Masséna III, née à MONTBELIARD (25200) le 23 décembre 1971 et célibataire. 5/ Mme Séraphine PIETRI, épouse de M. Serge POGGI, demeurant à CALCATOGGIO (20111) lieu-dit Pevani, née à APPIETTO (20167) le 18 juin 1948 et mariée à la mairie d'AJACCIO (20000) le 21 octobre 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts. 6/ Mme Florence BARRIERE, épouse de M. Benoit DUBOSC, demeurant à SAINTE-ADRESSE (76310) 37 avenue Désiré Dehors, née à DAKAR (SENEGAL) le 14 février 1964 et mariée à la mairie du HAVRE le 22 juillet 2006, sous le régime de la séparation de biens.

Ils possèdent depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers suivants : Sur la commune de CALCATOGGIO (20111), une parcelle de terre sur laquelle est édifiée un four cadastrée section D numéro 449 lieudit Pevani pour une contenance de 07ca ; et des parcelles de terre lieudit Porcili cadastrées : section D numéro 691 pour une contenance de 03a 08ca, section D numéro 2949 pour une contenance 11a 66ca, section D numéro 2950 pour une contenance de 05a 75ca, section D numéro 2951 pour une contenance de 06a 08ca, section D numéro 2952 pour une contenance de 14a 08ca, section D numéro 2953 pour une contenance de 10a 53ca, section D numéro 2954 pour une contenance de 05a 23ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Adresse mail de l'étude : [contact@rombaldi.notaires.fr](mailto:contact@rombaldi.notaires.fr)